

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 3386 du 7 mai 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2010525S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juin 2020 :

**Heurard de Fontgalland Fabien** NIGEND : 190497 NLS : 8039256

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> juin 2020 :

**Bedouch Alexandre** NIGEND : 225027 NLS : 8074221

**Fabre Corinne** NIGEND : 178498 NLS : 8049002

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mai 2020.

*Le général, commandant  
la gendarmerie des transports aériens,  
J.-P. GESNOT*